

VERSION 7.3.10

- MESURES EXCEPTIONNELLES COVID-19
- FIN DE CONTRAT CDD D'USAGE HORS INTERMITTENTS
- RÉGULARISATION EN DSN DES HEURES D'ACTIVITÉ PARTIELLE NON DÉCLARÉES EN 2020
- AUTRES ÉVOLUTIONS

↳ MESURES EXCEPTIONNELLES COVID-19

sPAIEctacle 7.3.10 permet le calcul et la déclaration de l'aide au paiement dégressive pour les mois de mai, juin et juillet 2021. Pour plus de précisions sur ce dispositif, nous vous invitons à consulter le [Courrier Privilège du 22 septembre 2021](#).

COVID-19 - 2ème période

Mois éligibles aux mesures

- > Septembre 2020
- > Octobre 2020
- > Novembre 2020
- > Décembre 2020
- > Janvier 2021
- > Février 2021
- Mars 2021
- Avril 2021
- > Mai 2021
- > Juin 2021
- > Juillet 2021

Sortie dégressive à partir de

Un module d'aide interactif vous permet de déterminer les mois éligibles aux mesures exceptionnelles et votre date de sortie dégressive.

Accéder au module d'aide

Annuler OK

↳ Menu *Paramètres* > *Société* - onglet *Caisses*

La boîte de dialogue relative à la 2ème période permet de préciser le mois à partir duquel la société sort progressivement du dispositif.

Des contrôles permettent de vérifier la cohérence des choix opérés :

- si un des mois de mai, juin ou juillet 2021 est coché, alors les 3 doivent être cochés
- les mois de mai, juin et juillet ne peuvent être cochés que si février, mars ou avril 2021 ont été cochés

▪ Calcul et déclaration de l'aide au paiement dégressive

Le montant de l'aide au paiement dégressive est égal à 15% de la masse salariale déclarée pour les périodes d'emploi concernées, auquel s'ajoute le cas échéant un forfait mensuel de 250 € par dirigeant.

L'aide est déclarée dans les données agrégées de la DSN (bloc 23) sur le CTP 256. Elle est rattachée à la période d'emploi.

▪ Documents de contrôle

La liste nominative (menu *Etats* > *Récapitulatifs spécifiques* > *Etat de contrôle Mesures exceptionnelles COVID-19 - 2ème période**) et l'état de contrôle mensuel (menu *Etats* > *Etats de fin d'année* > *Etat de contrôle Mesures except. COVID - 2ème période*) sont ajustés pour prendre en compte l'évolution du dispositif.

FIN DE CONTRAT CDD D'USAGE HORS INTERMITTENTS

Conformément aux directives de Pôle Emploi applicables à compter du 1er juin 2021, l'édition papier *Attestation Assedic CDD en extra* est supprimée. La déclaration des fins de contrats des CDD d'usage doit être faite dorénavant, via l'AED ou via le circuit dérogatoire proposé par Pôle Emploi en DSN mensuelle.

Le circuit dérogatoire mis en place par Pôle Emploi pour déclarer les fins de CDDU permet :

- d'éviter d'avoir à faire un signalement fin de contrat à chaque fin de contrat
- de déclarer les fins de contrat par une procédure déjà existante : la DSN mensuelle
- de regrouper sur une même attestation l'ensemble des contrats d'un même mois et d'un même salarié

Cette procédure est automatique pour toutes les DSN générées avec sPAIEctacle 7.3.10 - les fins de contrats des CDD d'usage dont toutes les paies sont réglées sur le mois, sont aiguillées vers le circuit dérogatoire.

Fin de CDDU en DSN

Pour tous les contrats de type CDD dont le motif de recours est CDD d'usage et dont toutes les paies sont réglées sur le mois principal déclaré, le bloc fin de contrat de la DSN est complété de la rubrique nécessaire au circuit dérogatoire :

- S21.G00.62.017 : Modalité de déclaration de la fin du contrat d'usage renseigné par la valeur 01- Application du circuit dérogatoire

Suivi des attestations par l'employeur

Une fois la DSN transmise, dans un délai variant de quelques heures à 5 jours, une notification vous alerte de la mise à disposition des attestations rematérialisées par Pôle emploi.

Etat	Date	Type	Titre
NEW	30/07/21 14:36	Retour MtoM	Suivi des Attestations Pôle Emploi CDDUd
	28/07/21 11:21	Mise à jour du logiciel	La Paie 7.3.9 r1
	26/07/21 14:33	Courrier Privilège	Courrier Privilège de juillet 2021
	26/07/21 14:32	Mise à jour du logiciel	La Paie 7.3.9
	21/06/21 17:59	Alerte info	Message du service Maintenance

1/269

Suivi des Attestations Pôle Emploi CDDUd Ve 30/07/21 - 14:36

Suite au dépôt de la DSN mensuelle de Juin 2021, Pôle Emploi a mis à disposition les attestations à transmettre à vos salariés déclarés en CDD d'usage via le système dérogatoire.

Cliquez sur 'Afficher les contrats', vous pourrez alors directement transmettre les attestations aux salariés concernés en cliquant sur l'imprimante de la sélection de contrats et en sélectionnant 'Envoi des AE Pôle Emploi vers Transat'.

Non lu Archivé Afficher les contrats

- ▶ Cliquer sur *Afficher les contrats* pour afficher la sélection des contrats dont l'attestation est disponible.

sPAIEctacle 7.3.10 permet à l'employeur de visualiser l'attestation envoyée par Transat au salarié.

Fin de contrat

Motif de rupture: Fin de contrat CDD

Date de notification licenciement ou démission: []

Type de préavis: (à préciser) [] Transaction en cours

Dernier jour travaillé payé: (si différent de la fin de contrat ou, le cas échéant, de la veille du début du préavis) 06/21

Attestation Pôle Emploi: CDDUd DSN mensuelle 06/21 AER

- ▶ Sur l'onglet *Suivi contrat* de chaque fiche contrat concernée, il est possible d'afficher l'attestation en cliquant sur *AER*.
- Le pdf peut alors être imprimé ou sauvegardé sur votre ordinateur

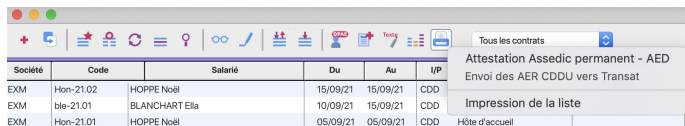
L'AER est exactement celle mise à disposition par Pôle emploi. Seul le bloc 7 correspondant à l'authentification de l'attestation par l'employeur est complété par sPAIEctacle 7.3.10 à partir des informations de la fiche Société (Nom, Prénom et qualité du signataire, Nom et téléphone du contact, ville de l'établissement, date et signature scannée).

Une colonne AE a également été ajoutée dans la liste des contrats (menu *Contrats > Liste des contrats*) avec trois états possibles :

- D : la DSN comprenant la fin de contrat a été générée
- x : l'attestation Pôle Emploi a été reçue
- Tr. : l'attestation a été transmise via Transat

Transmission aux salariés

Une fois l'attestation rematérialisée par Pôle emploi, sPAIEctacle 7.3.10 permet de la transmettre à vos salariés via Transat. Ils sont alors avertis par mail de la mise à disposition de l'attestation dans leur espace Transat.

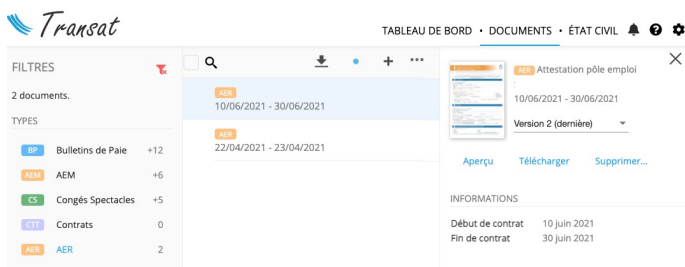


Société	Code	Salarié	Du	Au	I/P
EXM	Hon-21.02	HOPPE Noël	15/09/21	15/09/21	CDD
EXM	ble-21.01	BLANCHART Ela	10/09/21	15/09/21	CDD
EXM	Hon-21.01	HOPPE Noël	05/09/21	05/09/21	CDD

▶ Depuis la liste des contrats dont l'attestation est disponible, il convient de cliquer sur l'imprimante et de sélectionner *Envoi des AER CDDU vers Transat*.



▶ Après transmission, un mail signale la mise à disposition de l'attestation dans l'espace Transat du salarié.



▶ L'attestation est alors visualisable et téléchargeable par le salarié sur l'onglet *DOCUMENTS* de Transat.

Exemple d'AER CDDU

Attestation destinée à Pôle emploi
Employeur ayant conclu des contrats à durée déterminée d'usage (Article D.1242-1 du code du travail)

AE-DSN A remplir par l'employeur et à délivrer au salarié avec son dernier bulletin de paie (Art. R. 1234-9 du C. du T.).

Cette attestation est destinée au salarié ayant conclu plusieurs contrats à durée déterminée d'usage d'une durée inférieure ou égale à 1 mois pour un emploi et dont le motif des fins de contrat est uniquement la fin de contrat à durée déterminée. En cas de contrat d'une durée supérieure à 1 mois ou de motifs de fins de contrat de travail différents, vous devez faire vos déclarations selon la procédure habituelle.

1 EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale
 Adresse
 Code postal Commune
 Téléphone E-mail
 N° SIRET Code APE/NAF
 Effectif au 31/12 écoulé

EMPLOYEUR DU SECTEUR PUBLIC (Art. L. 5424-1 du code du travail)

Employeur en auto assurance
 Employeur ayant conclu une convention de gestion
 > N° de la convention de gestion
 > Code affectation > N° interne de l'employeur

Adhésion au régime particulier pour les apprentis du secteur public

Employeur ayant adhéré à titre révocable
 > Date d'adhésion
 > Statut du salarié : Stagiaire Titulaire Non titulaire

2 SALARIÉ

Mme M.
 Nom de famille (nom de naissance)
 Nom d'usage (nom d'époux, d'épouse)
 Prénom(s)
 Adresse : (bât. / esc.)
 Code postal Commune
 NIR Date de naissance
 Lieu de naissance

Ressortissant français Ressortissant UE Ressortissant EEE Ressortissant hors UE et EEE
 > En cas d'affiliation à un régime spécial de sécurité sociale, indiquez la caisse
 > Le salarié relève-t-il du régime local d'Alsace Moselle ? OUI NON
 > Niveau de qualification Employé administratif d'entreprise, commerce, agent de service
 > Statut cadre ou assimilé : OUI NON

3 RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DU SALARIÉ

Cochez la ou les cases concernées

ARRCO CNRP :
 AGIRC : CNBF :
 IRCANTEC : Autres (précisez) : **RUAARégime unique AGIRC-ARRCO**

(Pour les cadres ou assimilés affiliés à l'AGIRC et à l'ARRCO, mentionner les deux caisses de retraite complémentaire).

4 EMPLOI

Dernier emploi tenu **Vacataire** Dernier lieu de travail Dept. (..) ..

5 MOTIF DE LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Fin de contrat à durée déterminée

6 SALAIRES

1 Numéro de contrat	2 Dates de début et de fin de contrat		3 Dernier jour de travail payé	4 Temps de travail payé	5 Salaires brut soumis à contributions AC hors ICDD*, et ICPP**	6 ICDD*	7 ICPP**
	du	au					
	11/05/2021	14/05/2021	14/05/2021	22.71 Heure(s)	263.18		27.90
	01/06/2021	02/06/2021	02/06/2021	16.24 Heure(s)	188.18		19.95
	27/05/2021	27/05/2021	27/05/2021	8.00 Heure(s)	92.72		9.83

* ICDD : Indemnité de fin de contrat à durée déterminée ** ICPP : Indemnité compensatrice de congés payés

7 AUTHENTIFICATION PAR L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e), (Nom) **HOPPENOT** (Prénom) **GILLES**
 agissant en qualité de **Gérant**
 certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment que :
 - les CDD conclus correspondent au cas de CDD d'usage visés à l'article D. 1242-1 du code du travail,
 - les motifs de fins de contrats de travail sont tous des fins de contrat de travail à durée déterminée.

À **PARIS** Le **21/09/2021**
 Signature Cachet de l'entreprise

Personne à joindre concernant cette attestation
 Mme, M. **HOPPENOT**
 Téléphone **0153342525**

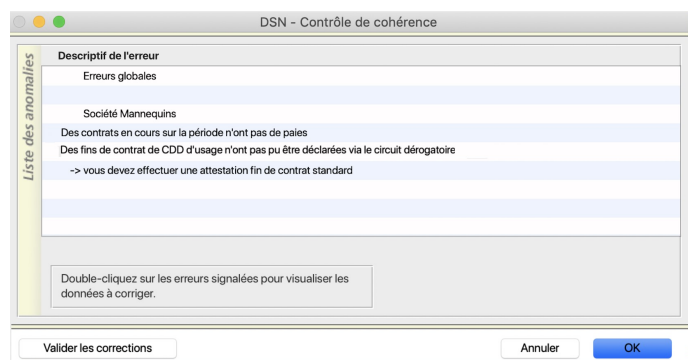
* Les données à caractère personnel recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à votre inscription comme demandeur d'emploi, à l'établissement de vos droits à l'assurance chômage, à la délivrance et au suivi de votre permis généralisé d'accès à l'emploi. Ces données sont mises à disposition des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des partenaires et prestataires de Pôle emploi, concourant à votre reclassement et à votre recherche d'emploi, soit dans un dossier dématérialisé déposé auprès du demandeur d'emploi (DADE) soit par convention de transfert de données. Elles sont communiquées à des organismes de protection sociale afin d'être prises en compte par vos droits sociaux et d'actualiser vos droits sociaux. Elles font l'objet d'un rapprochement avec des données contenues dans le fichier Alabau ayant pour finalité l'application et la diffusion d'annonces légales relatives à l'exercice d'un mandat social. Si vous êtes bénéficiaire du RSA les données relatives à votre inscription sur la liste sont communiquées au président du conseil général de votre département à des fins de suivi et de contrôle de vos droits et devoirs. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre agence de Pôle emploi en application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative aux fichiers à l'informatique et aux libertés. Votre demande peut être effectuée sur place ou par courrier en justifiant de votre identité. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte des données obligatoires.

Contrats hors circuit dérogatoire

La déclaration d'une fin de contrat CDDU est exclue du circuit dérogatoire dans les cas suivants :

- Toutes les paies du contrat ne sont pas réglées sur le mois M*
 - La date de début de contrat est antérieure à M-1
 - La date de début de contrat est sur M-1 mais aucune paie n'a de date de début sur M-1
- *M étant le mois principal déclaré

Par conséquent, au moment de générer la DSN, sPAIEctacle 7.3.10 effectue un contrôle de cohérence et vous alerte si des fins de contrat CDDU (hors intermittents) ne peuvent être déclarées en DSN via le circuit dérogatoire.



Un double-clic sur *vous devez effectuer une attestation fin de contrat standard* permet d'afficher les contrats pour lesquels il faudra obligatoirement produire une *Attestation Assedic Permanent - AED*.

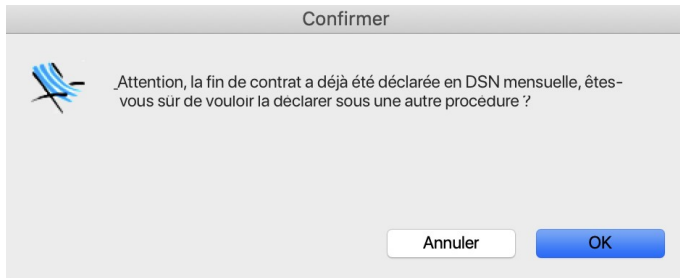
RENOVI Pour plus d'informations sur l'AED, voir la fiche solution [Fin de contrat des salariés permanents](#) ou la fiche dédiée de [l'aide en ligne](#).

▪ Suppression de l'Attestation Assedic CDD en extra.

L'Attestation Assedic CDD en extra n'est plus admise par Pôle Emploi, elle est donc supprimée dans sPAIEctacle 7.3.10.

Il n'y a plus que deux possibilités pour déclarer les fins de contrats :

- En mode dérogatoire via la DSN mensuelle
- L'Attestation Assedic Permanent - AED



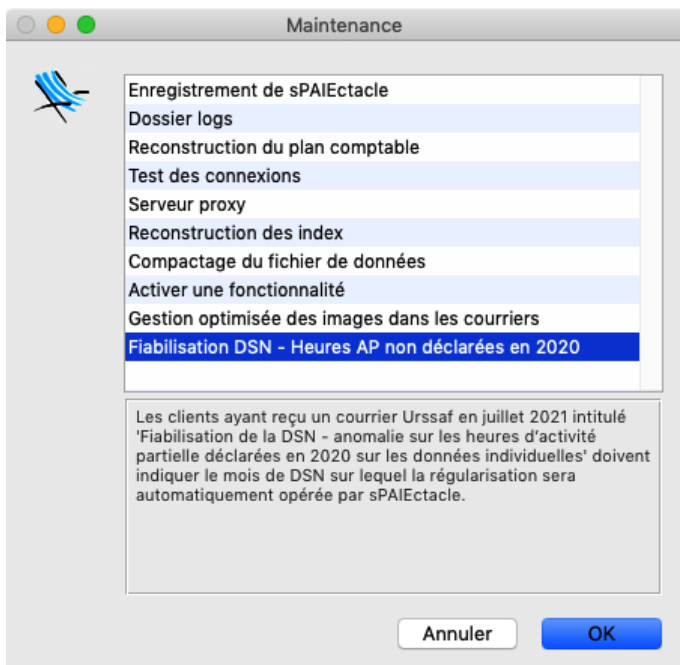
Remarque : lorsque la fin de contrat d'un CDDU a déjà été déclarée via le circuit dérogatoire de la DSN mensuelle, une alerte vous le signale si vous demandez l'édition d'une AED.

➤ RÉGULARISATION EN DSN DES HEURES D'ACTIVITÉ PARTIELLE NON DÉCLARÉES EN 2020

Le nombre d'heures d'activité partielle n'était pas indiqué dans les DSN de mars 2020.

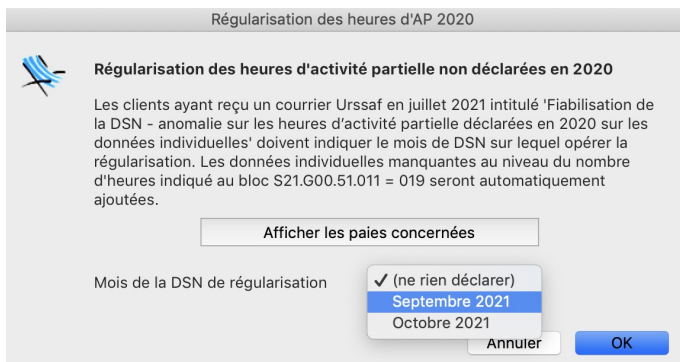
Les données envoyées ont été ajustées dans la version 7.3.2 de sPAIEctacle, livrée le 24 avril 2020.

Une nouvelle fonction de la version 7.3.10 permet de déclarer les corrections.



► Menu *Fichier* - Maintenance

» **REMARQUE** La fonction n'est visible que si des paies du fichier de données sont concernées.



La fonction permet d'identifier les paies pour lesquelles le nombre d'heures d'activités partielle n'a pas été déclaré en 2020.

Il s'agit des paies qui portent au moins une rubrique inactivée avec la spécificité DSN 'Activité partielle' et dont le code rubrique est 'AP35I-' ou 'ZAP35I' ou 'ZAP39I' ou 'ZAPFoI'.

La DSN dans laquelle les corrections seront envoyées peut être sélectionnée dans la boîte de dialogue.

Les paies ainsi identifiées seront de nouveau envoyées dans la DSN choisie, avec pour seule valeur non nulle le nombre d'heures d'activité partielle :

- S21.G00.51.011 : 019 (type de rémunération heures d'activité partielle)
- S21.G00.51.012 : nombre d'heures d'activités partielle de la paie



ATTENTION Une fois que la DSN réelle du mois sélectionné est transmise, le choix du mois est stocké et non modifiable.

↳ AUTRES ÉVOLUTIONS

- Mot de passe fichier de données et utilisateurs
La longueur maximale du mot de passe est portée à 15 caractères et les caractères spéciaux sont désormais autorisés.
Une nouvelle icône permet son affichage.
- Catégorie salariale
Le régime Urssaf "Contrat adulte relais" est ajouté. Il permet de renseigner les informations attendues en DSN (rubrique S21.G00.40.008) et permet la saisie de contrats sans préciser de motif recours au CDD.
- Changement du SMIC horaire
A la mise à jour d'un fichier de données en version 7.3.10, la nouvelle valeur du SMIC horaire soit 10,48 € au 01/10/21 est ajoutée dans les Chiffres clés.
- Fiches de paramétrage des organismes complémentaires
A la mise à jour des fichiers de données "Swing" en version 7.3.10, l'option DSN-Téléchargement des FPOC est cochée dans les *Préférences*.
- Courriers et modèles
La possibilité d'imprimer des courriers directement depuis un modèle après avoir cliquer sur le bouton "Tester" est rétablie.